



# Trier ses déchets, pour quoi faire? Nous vous expliquons:

Les couleurs du tri

## Quel intérêt de trier ses déchets?

« Si l'on ne faisait pas de recyclage, 100% des métaux utilisés en France seraient importés ».

Respecter les consignes de tri assure la réutilisation des déchets en nouveau produit grâce à leur recyclage. La vente des matériaux recyclés issus du tri permet la baisse du coût de traitement, et d'autant votre facture.

Ainsi, une bouteille de lait - si elle est orientée vers la bonne filière - sera recyclée et réutilisée dans la conception d'un nouveau produit. Ce geste, dépendant de chaque citoyen, permet ainsi de réduire (voir d'éviter) les besoins en ressources naturelles : eau, pétrole, etc.

Il y a donc, en plus de l'intérêt **écologique**, un intérêt **économique** mais aussi **social** (création d'emploi) à trier.

## Pourquoi payons-nous toujours plus cher?

Parce que les tonnages à collecter et à traiter augmentent depuis 40 ans (bien qu'on assiste depuis 5 ans à une stabilité voire une légère baisse), nécessitant le développement des équipements de collecte et de tri (déchèteries...) qui eux sont (ou seront) à renouveler ou à mettre en conformité réglementaire.

Parce que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP - qui vise à pénaliser les déchets non triés augmente, ainsi que la TVA.

Le SICTOM est soumis, au même titre que tous, aux augmentations de manière générale (énergies, ...)

## Réduction et tri des déchets = facture maîtrisée *(augmentation limitée)*

**Le coût de traitement des Emballages Ménagers Recyclables est déterminé par la qualité du tri.**

**Autrement dit, plus le tri est mauvais, plus le coût de traitement est élevé !**

Le SICTOM est dans une tranche tarifaire élevée : 64 € la tonne car le taux d'erreurs de tri est supérieur à 15% du poids du bac.

Le coût du traitement des Emballages Ménagers Recyclables peut être divisé par deux pour atteindre 32 € si le taux d'erreurs de tri passe en dessous de 15%.

Cependant, les deux dernières caractérisations réalisées par le SYDOM tendent à montrer une hausse des erreurs de tri passant de 23 à 30 % et pouvant ramener le coût de traitement à 96 € la tonne!

Actuellement, le tri du verre en point d'apports volontaires est bien respecté et le tri du papier augmente de plus en plus. **Merci. POURSUIVONS NOTRE EFFORT!**

**UNIQUEMENT**

**PLASTIQUES**



**CARTONNETTES**



**ALUMINIUM, ACIER**



## EMBALLAGES

**Ne mettre QUE les Emballages Ménagers**

**Recyclables**

**En VRAC, VIDES, EGOUTTES, PLIES ou APLATIS**

Les papiers, journaux, revues et magazines, le verre ainsi que les textiles et chaussures sont à mettre en point d'apports volontaires : [www.sictomdole.fr](http://www.sictomdole.fr)